PAYS DE BLAIN COMMUNAUTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n°2025-09-12

Séance du 24 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi vingt-quatre du mois de septembre à dix-neuf heures trente, se sont réunis à Le Gâvre, les membres du Conseil communautaire de Pays de Blain Communauté, sous la présidence de Mme Rita SCHLADT, Présidente, dûment convoqués le jeudi dix-huit du mois de septembre deux mille vingt-cinq.

En présence de :

M. Philippe CAILLON délégué de Blain, Mme Marie-Jeanne GUINEL déléguée de Blain, M. Jean-Pierre HAMON délégué de Blain, M. Jean-Luc POINTEAU délégué de Blain, Mme Rita SCHLADT déléguée de Blain, Mme Martine TESSIER déléguée de Blain, Mme Sandrine VAIRE déléguée de Blain, Emmanuel VAN BRACKEL délégué de Bouvron, M. Francis BLANCHARD délégué de Bouvron, Mme Laurence LE PENHUIZIC déléguée de Bouvron, M. Jacques POUGET délégué de Bouvron, Mme Clotilde SHAMMAS déléguée de Bouvron, Mme Tiphaine ARBRUN déléguée de La Chevallerais, M. Stéphane GASNIER délégué de La Chevallerais, Mme Julie PLACÉ déléguée de La Chevallerais, M. Nicolas OUDAERT délégué de Le Gâvre, Mme Anne CARRE déléguée de Le Gâvre.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	26
Présents	17
Votants	25
VOTE	
Pour	25
Contre	
Abstention	

Excusés ayant donné procuration :

M. Jean-Michel BUF délégué de Blain (donne pouvoir à M. CAILLON), M. Stéphane CODET délégué de Blain (donne pouvoir à Mme VAIRÉ), Mme Marie-France GUIHO déléguée de Blain (donne pouvoir à Mme GUINEL), Mme Maryse GUILLAUDEUX déléguée de Blain (donne pouvoir à Mme TESSIER), M. Jean-François RICARD délégué de Blain (donne pouvoir à M. POINTEAU), Mme Caroline GASTARD déléguée de Bouvron (donne pouvoir à M. VAN BRACKEL), M. Max PIJOTAT délégué de Bouvron (donne pouvoir à Mme LE PENHUIZIC), Mme Claudie MERCIER déléguée de Le Gâvre (donne pouvoir à M. OUDAERT).

Absents : M. James MOUSSU délégué de Blain.

Secrétaires de séance : Mme Laurence LE PENHUIZIC & M. Jean-Pierre HAMON

FINANCES - BUDGET ANNEXE TRANSPORT SCOLAIRE - DECISIONS MODIFICATIVES N°2

Rapport de Monsieur le Vice-Président délégué aux Finances, Marchés Publics et Contractualisations,

VU la délibération n°2025-03-21 du Conseil communautaire en date du 12 mars 2025 approuvant le budget primitif 2025 ;

CONSIDERANT la nécessité d'ajuster le budget en inscrivant des crédits pour les écritures comptables liées :

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20250924-2025-09-12-DE
Date de réception préfecture : 01/10/2025

- *À l'admission de créances en non-valeur ;*

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission Finances, Marchés publics et Contractualisations en date du 15 septembre 2025.

Sur ce rapport, le Conseil communautaire décide :

➢ **D'accepter** d'apporter au budget primitif 2025 du budget annexe Transport Scolaire les virements de crédit équilibrés en dépenses et en recettes ci-dessous :

Section	Sens	Type d'écriture	Chapitre	Article	Désignation	Montant des crédits ouverts avant DM	Décision modificative	Montant des crédits ouverts après DM
Exploit	D	Réelle	65	6541	Créances admises en non-valeur	500,00 €	11 829,31 €	12 329,31 €
Exploit	R	Réelle	78	7817	Reprise sur provisions	- €	11 829,31 €	

➢ **D'autoriser** Madame la Présidente à signer les actes correspondants :

DSF - Chapitre 65	11 829,31 €
RSF - Chapitre 78	11 829,31 €

➢ **De préciser** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes sis 6 allée de l'Ile Gloriette, Nantes (44000), dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE 25 VOIX POUR.

Fait et délibéré en séance
Le 24/09/2025

Les secrétaires de séance
Mme Laurence LE PENHUIZIC M. Jean-Pierre HAMON

La Présidente
Rita SCHLADT

Communauté de Communes PAYS DE BLAIN COMMUNAUTÉ Loire-Atlantique

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20250924-2025-09-12-DE
Date de réception préfecture : 01/10/2025